



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JUL 18 1983

S/15870
13 juillet 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS, ESPAGNOL
ET FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 24 JUIN 1983, ADRESSEE AUX GOUVERNEMENTS DE
TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU
MEMBRES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES PAR LE SECRETAIRE GENERAL
ET CONTENANT UN NOUVEL APPEL EN VUE DU VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS
VOLONTAIRES POUR LE FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES
CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence à l'attention de votre gouvernement ce nouvel appel que j'adresse à tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées afin d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

L'importance de cette force de maintien de la paix a été soulignée à maintes reprises par le Conseil de sécurité, qui a prorogé d'année en année le stationnement de la Force dans l'île. Par sa résolution 534 (1983) du 15 juin 1983, le Conseil, ayant pris note de mon rapport du 1er juin 1983 (S/15812 et Corr.1 et add.1), a décidé de prolonger le stationnement de la Force à Chypre pour une nouvelle période se terminant le 15 décembre 1983 et m'a prié de poursuivre ma mission de bons offices.

J'ai indiqué au Conseil dans mon rapport que la présence de la Force à Chypre demeurerait toujours nécessaire, tant pour aider à y faire régner le calme que pour créer les conditions les plus favorables à la recherche d'un règlement pacifique. J'ai aussi signalé que, depuis le début de l'année, les pourparlers intercommunautaires se poursuivaient régulièrement, la fréquence des réunions étant adaptée aux besoins. Les interlocuteurs ont continué à suivre pour ordonner leur discussion le document "d'évaluation" présenté par le Secrétaire général à l'automne de 1981.

Afin d'assurer la suite à donner aux réalisations de la phase actuelle des pourparlers, j'ai fait part de mon intention de donner un nouvel élan au processus de négociation et, à cette fin, de m'engager personnellement davantage encore dans la mission de bons offices dont m'a chargé le Conseil de sécurité. Il va de soi que les négociations continueront de se dérouler dans le cadre des pourparlers intercommunautaires. Le maintien des conditions de paix, tâche qui incombe à la force, est indispensable si l'on veut que les pourparlers aient une chance réelle de progresser.

Je me sens toutefois dans l'obligation d'appeler l'attention sur les difficultés auxquelles je me heurte pour maintenir la Force des Nations Unies à Chypre, du fait que le budget de la Force demeure déficitaire. J'ai signalé dans mon rapport au Conseil que le dernier paiement au titre des créances des gouvernements fournissant des contingents, créances qui, dans certains cas, ne représentent qu'une fraction des dépenses effectives qu'entraîne pour eux l'entretien de ces contingents, a été effectué en mars 1983 mais ne règle lesdites créances que jusqu'au mois de juin 1977. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre est financée en partie par les gouvernements qui fournissent des contingents et en partie par les gouvernements qui versent des contributions volontaires. Le montant de ces contributions a toujours été inférieur aux besoins. En outre, le taux d'accumulation du déficit qui résulte de cette situation a augmenté, car les contributions volontaires ont représenté ces dernières années environ 8,8 millions de dollars par période de six mois, alors que les dépenses passaient de 11 millions à entre 14 et 15 millions de dollars pour six mois. Le déficit total est d'environ 107,4 millions de dollars pour la période se terminant le 15 juin 1983. De plus, il faut 14,3 millions de dollars pour couvrir la part du coût total de la Force pour la période de six mois se terminant le 15 décembre 1983 qui est normalement financée par des contributions volontaires. Cela laisse des dépenses d'environ 36,3 millions de dollars qui, selon la pratique habituelle, devraient être couvertes par les pays fournissant des contingents, ce montant comprenant certaines dépenses extraordinaires qui sont remboursables et les dépenses ordinaires non remboursables qui sont engagées par ces pays et qu'ils financent eux-mêmes (voir l'annexe à la présente lettre).

Je considère qu'il est indispensable de faire tout son possible pour redresser la situation financière grave dans laquelle se trouve la Force. C'est pourquoi je demande d'urgence une fois encore aux gouvernements d'envisager d'augmenter leurs contributions ou de commencer à verser des contributions volontaires s'ils ne l'ont pas encore fait, afin de réapprovisionner le Compte spécial de la Force. Je tiens aussi à exprimer l'espoir que ceux qui contribuent régulièrement au Compte de la Force jugeront possible au moins de maintenir le montant de leurs contributions.

J'adresse le présent appel à votre gouvernement dans l'espoir qu'il y répondra promptement et généreusement en versant une contribution volontaire pour permettre à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre de s'acquitter de son importante fonction.

Le Secrétaire général

(Signé) Javier PEREZ DE CUELLAR

AnnexeSITUATION FINANCIERE DE LA FORCE DES NATIONS UNIES
CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Depuis 1964, 70 pays ont versé ou annoncé des contributions volontaires pour aider à financer l'opération des Nations Unies à Chypre. Les contributions versées au Compte spécial de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre depuis le début de l'opération, ainsi que les contributions annoncées et les montants versés jusqu'à présent pour les périodes allant du 16 juin 1982 au 15 juin 1983, sont indiquées dans le tableau ci-joint.

Pour fournir des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, les gouvernements qui fournissent lesdits contingents prélèvent des troupes et d'autres ressources sur leur armée nationale, ce qui entraîne pour eux des dépenses qu'ils estiment actuellement à 36,3 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ce montant comprend a) la solde et les indemnités ordinaires des membres des contingents et les dépenses normales de matériel que l'Organisation des Nations Unies n'est pas tenue, en vertu des arrangements actuels, de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents; il s'agit donc là de dépenses relatives à l'entretien de la Force qui sont financées directement par les gouvernements qui fournissent des contingents; et b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que ces gouvernements engagent pour la Force et dont ils auraient le droit, en vertu des arrangements actuels, de demander remboursement à l'Organisation des Nations Unies mais qu'ils ont accepté de prendre à leur charge à titre de contribution supplémentaire à l'opération des Nations Unies à Chypre.

Compte tenu des deux éléments de dépense susmentionnés, le coût effectif de l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois se terminant le 15 décembre 1983 est estimé au total à environ 50,6 millions de dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u> (En millions)
1. a) Solde et indemnités ordinaires des membres des contingents et dépenses normales de matériel;	
b) Certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires que les gouvernements fournissant des contingents prennent directement à leur charge	36,3
2. Dépenses directement à la charge de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle est tenue de couvrir (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires engagées par les gouvernements fournissant des contingents et dont ils demandent le remboursement), ces dépenses étant financées par des contributions volontaires	14,3
Dépenses totales	<u>50,6</u>

Des contributions volontaires des gouvernements sont nécessaires pour couvrir le second de ces éléments de dépense, comme cela était indiqué dans les prévisions de dépenses que j'ai incluses dans mon rapport au Conseil de sécurité en date du 1er juin 1983 (S/15812, sect. VI).

Le montant des contributions volontaires reçues de gouvernements n'est pas suffisant pour couvrir ces dépenses. En outre, le taux d'accumulation du déficit qui résulte de cette situation a augmenté, car les contributions volontaires ont représenté en moyenne pendant les cinq dernières années 8,8 millions de dollars par période de six mois, alors que les dépenses passaient pendant la même période de 11 millions à entre 14 à 15 millions de dollars pour six mois. Le déficit total, depuis le début de l'opération jusqu'au 15 juin 1983, s'établit maintenant à 107,4 millions de dollars, contre 100,6 millions de dollars il y a six mois pour les périodes allant jusqu'au 15 décembre 1982, comme cela était indiqué dans la lettre du Secrétaire général datée du 22 décembre 1982 (S/15555). Sept contributions, d'un montant total de 1 477 624 dollars, ont été reçues jusqu'à présent pour couvrir la part des dépenses qu'entraînera le maintien de l'opération pendant la période de six mois se terminant le 15 décembre 1983 (c'est-à-dire 14,3 millions de dollars) qui doit être financée par des contributions volontaires.

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET VERSEMENTS EFFECTUÉS AU COMPTE SPÉCIAL DE LA
 FORCE DES NATIONS UNIES CHARGÉE DU MAINTIEN DE LA PAIX À CHYPRE POUR LA
 PÉRIODE ALLANT DU 27 MARS 1964 AU 15 JUIN 1983 - ÉTAT AU 17 JUIN 1983

(Équivalents en dollars des États-Unis)

Pays	42ème période (16 juin 1982- 15 décembre 1982)	43ème période (16 décembre 1982- 15 juin 1983)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Allemagne, République fédérale d'	511 897	-	21 604 252	21 604 252
Australie	50 000	-	2 619 889	2 612 276 a/
Autriche	125 000	125 000	3 815 000	3 815 000 a/ b/
Bahamas	1 000	1 000	6 000	5 000 h/
Barbade	-	-	1 500	1 500
Belgique	100 075	102 542	4 090 604	4 090 604 h/
Botswana	-	-	500	500
Canada	-	-	-	- a/
Chypre	-	-	3 166 359	3 166 359
Côte d'Ivoire	-	-	60 000	60 000
Danemark	-	-	4 462 818	4 462 818 a/ b/
Émirats arabes unis	5 000	-	30 000	30 000
États-Unis d'Amérique	4 500 000	-	146 221 177 d/	146 221 177
Finlande	-	-	1 050 000	1 050 000 b/
Ghana	-	-	76 897	76 897
Grèce	386 597	-	18 920 112	18 920 112
Guyana	-	-	11 812	11 812
Inde	-	5 000	65 000	60 000 h/
Iran (République islamique d')	-	-	144 500	94 500
Iraq	-	-	50 000	50 000
Irlande	-	-	50 000	50 000
Islande	5 000	-	76 657	76 657
Israël	-	-	26 500	26 500
Italie	-	-	6 981 645	6 947 128
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	50 000	50 000
Jamaïque	500	-	33 033	33 033
Japon	200 000	-	4 040 000	4 040 000
Kampuchea démocratique	-	-	600	600 e/
Koweït	-	-	115 000	115 000
Liban	-	-	3 194	3 194

/...

Pays	42ème période (16 juin 1982- 15 décembre 1982)	43ème période (16 décembre 1982- 15 juin 1983)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Libéria	-	-	13 321	11 821
Luxembourg	3 566	3 248	121 588	121 588 h/
Malaisie	-	-	7 500	7 500
Malawi	387	-	6 363	6 363
Malte	-	-	1 820	1 820
Maroc	-	-	20 000	20 000
Mauritanie	-	-	4 370	4 370
Népal	-	-	800	800
Niger	-	-	2 041	2 041
Nigéria	-	-	10 800	10 800
Norvège	305 000	305 000	8 003 265	8 003 265
Nouvelle-Zélande	-	-	71 137	71 137
Oman	-	-	8 000	8 000
Pakistan	1 500	-	50 791	50 791
Pays-Bas	-	-	2 518 425	2 518 425
Philippines	-	165	12 265	12 265 h/
Portugal	2 000	-	8 000	8 000
Qatar	-	-	21 000	21 000
République de Corée	-	-	16 000	16 000
République démocratique populaire lao	-	-	1 500	1 500 f/
République-Unie de Tanzanie	-	-	7 000	7 000
République-Unie du Cameroun	1 397	-	21 699	21 699
Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 461 550	1 319 195	66 112 202 c/	66 112 202 a/b/
Sénégal	-	-	4 000	-
Sierra Leone	-	-	46 425	46 425
Singapour	-	-	9 000	9 000
Somalie	-	-	1 000	1 000
Suède	-	-	7 120 000	7 120 000 a/
Suisse	180 425	-	5 863 530	5 863 530
Thaïlande	-	-	3 500	3 500
Togo	-	-	2 806	1 020
Trinité-et-Tobago	-	-	2 400	2 400
Turquie	-	-	1 839 253	1 839 253
Uruguay	-	-	5 000	5 000
Venezuela	2 500	-	23 000	23 000

Pays	42ème période (16 juin 1982- 15 décembre 1982)	43ème période (16 décembre 1982- 15 juin 1983)	Total des contributions annoncées	Total des versements effectués
Viet Nam	-	-	4 000	4 000 g/
Yougoslavie	-	-	40 000	40 000
Zaïre	-	-	30 000	30 000
Zambie	-	-	38 000	28 000
Zimbabwe	1 000	1 302	3 302	2 000
Total	<u>7 844 394</u>	<u>1 862 952</u>	<u>309 848 652</u>	<u>309 731 934</u>

Notes

a/ Les chiffres indicatifs pour la période de six mois quant au montant des dépenses que les gouvernements fournissant des contingents ont prises à leur charge s'établissent comme suit : Australie, 500 000 dollars; Autriche, 1,9 million de dollars; Canada, 10,7 millions de dollars; Danemark, 650 000 dollars; Royaume-Uni, 19 millions de dollars; Suède, 3,5 millions de dollars.

b/ Le paiement a été effectué ou le sera sous forme d'une déduction opérée sur le montant des dépenses à rembourser au gouvernement.

c/ Contribution maximum annoncée.

d/ Contribution maximum annoncée. La somme qui sera finalement versée dépendra du montant des contributions des autres gouvernements.

e/ Contributions reçues en 1964.

f/ Contributions reçues en 1967.

g/ Contributions reçues de 1964 à 1966.

h/ Les contributions supplémentaires suivantes ont été annoncées ou versées pour la période allant du 16 juin au 15 décembre 1983 : Bahamas, 1 000 dollars; Belgique, 102 542 dollars; Inde, 5 000 dollars; Luxembourg, 3 249 dollars; Philippines, 165 dollars; Royaume-Uni, 1 364 366 dollars; Zimbabwe, 1 302 dollars.
